

objet : Stockage de pieux de bouchots
en claire

Madame le Directeur
DDAM de Vendée

n/réf. : 0115-DEL/LR-mpi

85119 LES SABLES D'OLONNE

L'Houmeau, le 28 février 2002

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Sous votre directive, M. X. nous a fait parvenir un dossier concernant le stockage de pieux de bouchots en claires.

Les pieux ont été traités contre les insectes tropicaux par fumigation de bromure de méthyle dès leur arrivée au port de La Pallice. Afin de les préserver avant leur utilisation, ils sont ensuite stockés en eau de mer dans des claires.

L'inconvénient éventuel du stockage pourrait être le relargage, lors de l'immersion, de molécules chimiques issues du traitement du bois. Le bromure de méthyle est un gaz rapidement éliminé après l'opération de fumigation. Sa toxicité vis à vis d'organismes marins, testée sur des salmonidés, est modérée (la dose létale -DL50- à 96 heures est supérieure à 10 ppm).

Sur la base de ces éléments, nous donnons un avis favorable à ce stockage en claire.

Le Chef du Laboratoire DEL de La Rochelle

Gérard Thomas